

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER
du 3 septembre 2009**

Présents

Exécutif	MM. Marc Michela Alain Corthay Etienne Murisier	maire adjoint adjoint
Bureau du Conseil	Mme Julia Collis MM. Jacques Petitpierre Jean-François Jordan	présidente vice-président secrétaire
Conseillers-ères municipaux-ales	Mmes Marlène Favre, Myrna Lachenal, Corinne Ménétrety, Karen Sinclair MM. Yannick Dupraz, André Favre, François Mégevand, Bernard Piguet, Pierre Pricat, Florio Togni	
Personnel communal	M. Michel Vazquez	secrétaire général
<u>Absent-e-s excusé-e-s</u>	M. Léon Piller	conseiller municipal

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 juin 2009
 2. Communications du Maire
 3. Projet de délibération :
 - **12/2009** : Ouverture d'un crédit d'engagement pour l'aménagement et la réfection du chemin des Combes
 4. Divers.
-

La Présidente ouvre la séance à 19h15.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 juin 2009

Ce point du jour est annulé, car le procès-verbal n'a pas pu être rédigé, comme l'a signalé son auteur habituel, Michel Vazquez.

2. Communications du Maire

a) Séance anticipée

Comme indiqué dans la convocation officielle - et sur les panneaux d'affichage, la présente séance a été avancée d'une heure, afin de partager ensuite un repas ensemble et permettre ainsi au Conseil de fêter dignement le succès du projet d'aménagement du lieu intergénérationnel au Centre du village, qui a abouti comme chacun le sait. En effet, l'arrêté du Conseil d'Etat du 22 juillet 2009 a validé la délibération relative au crédit voté par le Conseil municipal.

b) Rapport administratif

Cette année, le Compte rendu administratif et financier est prêt exceptionnellement tôt indique le Maire, puisqu'il est distribué à chacun en primeur ce jour et va l'être à la population dans les jours qui suivent. Il remercie pour leur travail les employés de la Mairie qui ont œuvré à sa réalisation, soit Brigitte Saillet-Veuillet et Robert Ravasio. Comme déjà évoqué, il faudra discuter un jour de la nécessité de continuer à le distribuer à toute la population. Peut-être serait-il plus économique et écologique de n'en imprimer qu'une quantité réduite et d'informer qu'il est à disposition de ceux qui le souhaitent à la Mairie - **ndr**: éventuellement aussi sur le site internet.

c) Ruines de Rouelbeau

L'archéologue cantonal, M. Terrier, a fourni les exemplaires sur ce lieu historique que chacun a trouvé sur sa place poursuit **Le Maire**. Ceux qui ne sont pas intéressés peuvent le ramener, pour le mettre à disposition d'autres personnes.

d) Démission du Conseil municipal

Suite à son déménagement, Bruno Holzer s'est vu contraint de donner sa démission du Conseil municipal. **Le Maire** lit la lettre reçue en Mairie, dans laquelle Bruno Holzer exprime le plaisir qu'il a eu à participer à la vie politique de la commune, même si la période a été assez courte. Son courrier est transmis pour suite à donner au service cantonal concerné.

e) Piste cyclable sur la route de Jussy

Lettre de Robert Cramer qui accuse réception du courrier des communes voisines (Gy, Jussy, Meinier, Presinge et Puplinge) souhaitant qu'une piste cyclable soit mise en place sur la route de Jussy lors de la réfection de la route. Un marquage au sol va être réalisé, en attendant qu'une vraie piste cyclable - séparée par une bordure végétalisée - soit réalisée en 2011, de nombreuses emprises foncières bloquant pour l'instant cette réalisation.

f) **Groupement intercommunal pour la Petite enfance de Gy, Jussy, Meinier et Presinge (GIPE)**

Le Maire informe qu'Alain Corthay prendra un poste en son sein, Florio Togni ayant également exprimé son intérêt. Pierre Pricat se manifeste aussi. Selon les statuts du GIPE, il n'est pas nécessaire de faire partie du Conseil, ce qui simplifie la situation en cas de non présentation ou non élection d'un membre aux prochaines élections. Une discussion va avoir lieu avec les autres communes prochainement pour démarrer la concrétisation du Groupement.

g) **Centre du village**

- Le crédit est ok comme tout le monde le sait.
- La FSASD (Fondation des services d'aide de soins à domicile) a été reçue pour savoir si les locaux mis à disposition étaient suffisants, ce qui semble leur convenir totalement. Cet espace santé-social sécurisé au niveau des installations sera très ouvert et permettra de nombreuses synergies, par le biais notamment de venues des médecins si nécessaire, etc. Les propositions sont très positives pour la FSASD et l'IMSP (Institut de médecine sociale et préventive).
- Idem pour la petite enfance. Des corrections mineures vont être apportées selon les directives du département.
- Le GIAP s'inquiétait également de n'avoir qu'un seul local, mais une discussion est déjà agendée pour en reparler dans quinze jours, mais d'autres solutions sont envisagées.
- Répartition des appartements:

- 2 pièces	:	19	logements
- 2.5 "	:	2	"
- 3 "	:	3	"
- 4 "	:	11	"
- 5 "	:	16	"
- 6 "	:	8	"
- Pour le terrassement, les 2/3 de la terre doit être évacuée. Les agriculteurs des lots communaux ont accepté qu'une partie de cette terre soit remblayée pour aplanir leurs terrains. Pendant 2-3 ans, ils seront compensés pour non utilisation de ces terrains, ce qui au total économisera environ Fr. 300'000.- à la commune par rapport au coût que cela aurait engendré de tout évacuer hors de Meinier. Pour le parking du triangle du chemin du Stade, la discussion est en cours avec des paysans.
- Le financement du Centre du village sera assuré par la BCGe. Les Caisses de retraites ne prêtent pas pour ce type de projet et pour la Raiffeisen, c'était trop compliqué pour eux et nous, donc ils laissent tomber. Toutefois, la Raiffeisen est intéressée par Berthet.
- Les séances de travail ont lieu avec les architectes tous les jeudis. Toutes les questions peuvent être posées avant les séances du Conseil si nécessaire.
- Planning:
 - Démolition de la buvette du stade et des mâts d'éclairage mi-novembre, qui sont invendables selon les experts, précise **Etienne Murisier**. L'USM a été informée.
 - Soumission / marché public empêche le début des travaux avant mars-avril 2010 au lieu de février espéré.
 - Fin des travaux pour fin 2011 - et non automne 2011.
- Des compléments de sondages sont effectués sur le parking du triangle pour tester la qualité du sol.

h) **Budget 2010**

La baisse prévisible des rentrées fiscales est confirmée mais correspond à l'estimation notée dans le plan décennal. Toutefois, il faut rester prudents et envisager le budget en faisant attention, soit en ne dépassant pas le budget 2007 en principe. Le vote du 27 septembre prochain pour baisser les impôts, s'il est accepté, aura un impact plus important pour les communes que pour l'Etat; la moins-value serait de 5% pour ce dernier alors que pour Meinier par exemple, qui n'est pas la commune la plus pénalisée par ce système, elle serait de 7% environ. Plusieurs communes s'insurgent d'ailleurs contre cette proposition qui leur coûtera cher.

Le Maire rappelle que le budget doit être rendu par les commissions à fin septembre.

i) **Meinier.com – Centre du village & Berthet**

Le Maire précise que ce projet ne touche que les 2'000 mètres carrés (environ) de la zone constructible et non les 18'000 autres qui sont en zone agricole, bien que cette dernière surface soit indiquée dans le Plan directeur communal - mais c'est de la musique d'avenir. Depuis la distribution de ce tous-ménages, plus d'une vingtaine d'inscriptions ont été reçues en Mairie. La promotion immobilière du projet a été confiée à M. Pierre-Yves Brun c/o Comptoir immobilier.

j) **Réunion des sociétés**

Elle aura lieu le mardi 29 septembre 2009 à 19h à la buvette indiquée **Etienne Murisier**.

k) **Centre sportif de Rouelbeau**

Le débriefing relatif à l'inauguration du CSR s'est bien déroulé continue-t-il. Les comptes ont fait ressortir un bénéfice d'environ Fr. 11'000.-, qui sont répartis selon une clé de calcul admise par toutes les sociétés impliquées. Toutes les personnes présentes à cette séance ont exprimé leur satisfaction sur cette journée réussie, qui s'est déroulée dans un très bon état d'esprit.

l) **Salle communale**

Les travaux avancent bien selon **le Maire**. Michel Périllat a confirmé ce jour que la toiture était en ordre, la pose des faux plafonds a démarré, la ventilation est ok, les travaux de peinture ont démarré également, l'éclairage et la sono également. La dépense globale sera plus proche de Fr. 900'000.- que des Fr. 1'100'000.- prévus.

Une verrée pour marquer la fin du chantier est prévue le 24 septembre 2009 à 17h00.

3. **Projet de délibération**

- **12/2009** : Ouverture d'un crédit d'engagement pour l'aménagement et la réfection du chemin des Combes

La Présidente lit la première partie de la délibération.

Etienne Murisier explique les raisons et la nécessité de cette délibération, qu'il a déjà présentée à la commission ERA mais sans pouvoir en parler au préalable au Conseil. En résumé, l'Etat a ouvert cette voie de circulation pour poser la fibre optique afin de relier les mairies et écoles du canton. Bien qu'il ne soit initialement prévu par la Commune de refaire cette route qu'en 2010, l'opportunité se présente de faire des économies si nous procédons maintenant à cette réfection, puisque l'entreprise est déjà sur place (installation du chantier déjà faite, etc). Ces travaux dureraient un mois ou un mois et demi pour les 365 mètres linéaires de chantier au total. Le gabarit restera le même, pas d'élargissement.

La Présidente lit la partie décisionnelle de la délibération.

► **Le Conseil vote et l'accepte par 12 voix pour, soit à l'unanimité.**

(délibération votée en annexe)

4. Divers

a) Routes

Jacques Petitpierre se fait l'écho d'un certain nombre d'habitants et adhère à leur demande quant au chemin de la Rétuelle, dont les bornes arrachées et autres évitements font ressembler cette route à un vrai chantier malgré les améliorations déjà apportées par la voirie. Il faudrait vraiment remettre tout ça en bon état de manière esthétique, d'autant que le chantier du Centre du village va probablement créer un transfert du trafic sur ce chemin. **Etienne Murisier** répond que c'est typiquement le genre de travail qui est à la limite de ce que pourrait faire la voirie et ce qui devrait être confié une entreprise. Il pensait attendre de voir ce qu'il était possible de réaliser par la voirie et de revoir ensuite l'ensemble, avant la fin de l'année.

b) Centre du village

Yannick Dupraz regrette que l'entrée du futur parking du lieu intergénérationnel qui est prévue à la route de la Repentance ne soit pas dans les deux sens (entrée+sortie). **Le Maire** répond que tout a un coût et que cela a été discuté avec la Direction générale de la mobilité, qui estimait que le nombre de véhicule de la zone ne justifiait pas un accès dans les deux sens. Cet accès supplémentaire a déjà été rajouté par rapport au projet initial, à la suite des demandes exprimées lors d'une assemblée communale.

Plus personne ne demandant la parole, **La Présidente** lève la séance à 20h35.

Prochaine séance du Conseil Municipal : jeudi 1^{er} octobre 2009 à 20h15

Le Secrétaire
du Bureau du Conseil Municipal

La Présidente
du Conseil Municipal

.....
Jean-François Jordan

.....
Julia Collis

Annexe : délibération votée



République et canton de Genève

Commune de MEINIER

Dans sa séance du 3 septembre 2009 le Conseil Municipal a pris la délibération suivante :

Délibération n° 12/2009

Proposition d'ouverture d'un crédit d'investissement pour l'aménagement et la réfection du chemin des Combes

Vu la nécessité de procéder à la réfection du chemin des Combes, comme cela avait été envisagé pour l'année 2010 par la commission Environnement, Routes et Agriculture,

vu les travaux qui ont été effectués au chemin des Combes par le Centre des Technologies de l'Information (CTI) de l'Etat de Genève,

vu le choix d'entreprise effectué par l'Etat, basé sur les différentes offres reçues des fournisseurs qui ont été appelés à soumissionner,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de l'Exécutif,

le Conseil municipal de Meinier décide par 12 voix pour, soit à l'unanimité

1. D'ouvrir un crédit d'investissement de Fr. 150'000.- pour l'aménagement et la réfection du chemin des Combes,
2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Meinier, dans le patrimoine administratif ;
3. D'amortir le montant net au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous rubrique N° 62.00.331.16, dès l'année suivant la fin des travaux ;
4. D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt jusqu'à concurrence du montant de Fr. 150'000.-.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la loi sur l'administration des communes - Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.

Le délai pour demander un référendum expire le **15 octobre 2009**.

Meinier, le 14 septembre 2009

La Présidente du Conseil municipal
Julia Collis